

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .68 / 2022

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-deux le Jeudi 14 AVRIL ,

En exercice : 27

De Présents : 20

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSE Cédric-M. ARCUCCI Patrick-Mme BOUCHER Julie-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme NICODEMO Mélissia -M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurène- Mme DUPONT Karine- ..

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à Mme DUPONT Karine.
M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme BOUCHER Julie.
M. HERAUD Jean-François donne procuration à M. ADAM Stéphane.
M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.
Mme PRUNET Sophie donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence.
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. FRELIER Laurent
.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant approbation et vote du budget primitif 2022 pour l'Eau.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme SCOTTO Fabienne ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2022 de l'Eau, il expose par chapitre et par article les crédits proposés et demande au Conseil Municipal de bien vouloir les voter ou de présenter éventuellement des observations.
Aucune observation.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Section de fonctionnement

Dépenses : 182 126 €

Recettes : 182 126 €

Section investissement

Dépenses : 593 578.87 €

Recettes : 593 578.87 €

Mme SCOTTO Fabienne demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Mme SCOTTO Fabienne et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 de l'Eau tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

